

Séance du **21 mars 2026**

Délibération n°**26/021**

Centre Communal d'Action Sociale – Élection des administrateurs du CCAS

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant les conditions d'élection des membres élus du Conseil d'Administration ;

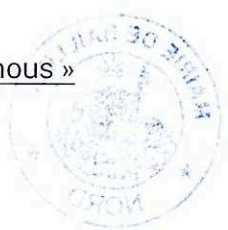
Vu la délibération 26/020 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, dont 6 élus, issus du Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation, selon le scrutin proportionnel au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal, au Conseil d'Administration du CCAS.

Sont candidats :

Groupe « Bailleul en nous »

- Audrey RINGOT
- Charlotte ARDOIN
- Suzanne DEMOEN
- Christophe LEMAITRE



Groupe « Bailleuloises, Bailleulois »

- Amélie DELEU-MARÉCHAL

Groupe « Rassembler pour Bailleul »

- Sophie BOUTEZ

Après vote au scrutin proportionnel au plus fort reste, la répartition des sièges s'effectue comme suit :

Le groupe « Bailleul en nous » obtient 4 sièges ;

Le groupe « Bailleuloises, Bailleulois » obtient 1 siège ;

Le groupe « Rassembler pour Bailleul » obtient 1 siège ;

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de délégués du Conseil Municipal :

- Audrey RINGOT
- Charlotte ARDOIN
- Suzanne DEMOEN
- Christophe LEMAITRE
- Amélie DELEU-MARÉCHAL
- Sophie BOUTEZ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance,
Le 21 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART

Le Maire,
Jacques GREMBER

